



le CeMaphore

bulletin d'information sur la mobilité

- 
- > **Gestion de la mobilité. Une mobility manager à L'Université de Liège**
 - > **Plan de mobilité. Le Plan urbain de mobilité de Liège est sur les rails**
 - > **Réglementation. La tutelle est aujourd'hui régionale**
 - > **Association. L'ACAL en visite à Hasselt**



> **sommaire**



Musée en plein air du Sart-Tilman, La mort de l'automobile, Fernand Hausch, 1980
© ULg.

> Gestion de la mobilité

Une « mobility manager » à l'Université de Liège

Le plan de mobilité des zones d'activités (PMZA) du Sart-Tilman, élaboré en 2004-2005, concerne l'ULg et le CHU de Liège ainsi que le Liège Science Park, soit quotidiennement 21 600 personnes (7 300 travailleurs, 12 000 étudiants, 1 500 visiteurs et 800 patients).

A la question « Comment vous rendez-vous au Sart-Tilman? », la réponse « en voiture seul(e) » a été donnée par le personnel, à raison de 68 % (ULg), 83 % (CHU) et 82 % (parc scientifique). 38 % des étudiants de l'ULg fournissent la même réponse. Si on ajoute les personnes pratiquant le covoiturage, on observe ainsi que 90 % des personnes concernées vont au Sart-Tilman en voiture! L'étude a débouché sur 31 mesures dont, entre autres, la création d'une navette intra-site, l'optimisation des transports en commun, le développement du covoiturage, l'encouragement à l'utilisation du vélo sur le site, etc.

Sur base de cette étude et d'autres analyses et données, l'Université de Liège a mis en place une commission et engagé une « mobility manager », précédemment conseillère en mobilité de la commune d'Esneux, pour analyser la problématique de la mobilité sur le plateau du Sart-Tilman et sur les axes « in » et « out ». De façon permanente, cette commission travaillera en pleine synergie avec d'autres commissions, telle celle relative à l'urbanisme.

En pratique, le regroupement de documents et d'informations existant est en cours afin d'établir une base de données objective des différents éléments influençant la mobilité au Sart-Tilman. Leur examen devrait faire apparaître des pistes d'amélioration de la situation et participer à accroître la convivialité du site.

Contact : Bernadette BABILONE
Tél. : 04 366 99 06 - bernadette.babilone@ulg.ac.be

> Plan de mobilité

Le Plan urbain de mobilité de Liège est sur les rails

Le décret sur l'accessibilité locale¹ avait annoncé la réalisation de plans de mobilité à l'échelle de « bassins » de mobilité, baptisés « plans urbains de mobilité » (PUM). Il s'agit de mieux prendre en compte des problématiques qui dépassent les frontières communales, à l'image des « communautés urbaines » à la française, et de valoriser la densité urbaine et la ou les centralités telles que développées dans le Schéma de développement de l'espace régional (SDER).

Le Plan urbain de mobilité de Liège, premier du genre en Région wallonne va démarrer au début de cette année. Il concerne un territoire constitué de 24 communes². S'il a une vocation pratique, à savoir une gestion coordonnée des infrastructures, il s'inscrit nécessairement dans une réflexion conjointe en matière d'aménagement du territoire, afin de contribuer à la mise en place d'une structure spatiale cohérente, à travers les problématiques de la localisation des activités et de l'habitat, dans une perspective de développement économique et d'orientations respectueuses de l'environnement.

Concrètement, l'étude reverra la hiérarchie du réseau routier et le calibrage des voiries existantes. Elle proposera le déploiement d'un réseau de transport collectif qui soit structurant, convivial, porteur en terme d'image, offrant un service efficace et suscitant une augmentation de la fréquentation. Elle concevra également un réseau structurant de voies lentes, prendra en compte les problèmes de sécurité routière et examinera enfin la gestion du stationnement ainsi que l'opportunité de construire des parkings relais. L'ensemble de ces problématiques sera examiné à la lumière d'un développement territorial qui met en adéquation les profils d'accessibilité des équipements et l'offre de mobilité.

L'étude devra déboucher sur un ensemble de mesures. En effet, au volet planologique, constitué des schémas et documents, s'adjoindra un volet opérationnel, définissant les plans financiers, les programmes et plannings d'exécution. Celui-ci fixera aussi les priorités d'action, avancera des pistes de partenariat et déterminera, le cas échéant, les études plus ciblées à mener.

Contact : Hélène CORNET
Tél. : 081 77 31 26 - hecornet@met.wallonie.be

¹ Décret du Gouvernement wallon du 31 mars 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales (Moniteur belge du 13 mai 2004)

² Ans, Awans, Aywaille, Bassenge, Beyne-Heusay, Blégny, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Dalhem, Esneux, Flémalle, Fléron, Grâce-Hollogne, Herstal, Juprelle, Liège, Neupré, Oupeye, Saint-Nicolas, Seraing, Soumagne, Sprimont, Trooz et Visé. Ce bassin de vie est délimité dans le décret susvisé. Il pourrait être modifié si l'étude en fait apparaître l'utilité.

La tutelle est aujourd'hui régionale

Nous vous l'avions annoncé dans le Cemaphore n°44, la loi du 20 juillet 2005¹ a entre autre abrogé la tutelle sur les règlements complémentaires de police. Toutefois, l'entrée en vigueur de cette mesure avait finalement été reportée au 1er janvier 2008².

Afin d'assurer la cohérence des actions menées par les communes en matière de circulation routière tout en simplifiant et en allégeant la tutelle, le Gouvernement wallon a adopté, le 19 décembre dernier, un décret instituant une tutelle d'approbation sur les règlements complémentaires de circulation routière³.

Les principaux éléments du décret sont les suivants :

- les règlements complémentaires de circulation routière concernant les voiries communales et provinciales restent soumis à la tutelle d'approbation ;
- cependant, le Gouvernement wallon est habilité à dresser une liste des mesures qui ne devront pas être soumises à pareille approbation ;
- il dispose de quarante-cinq jours à dater de la réception de chaque règlement complémentaire pour se prononcer. A défaut de réponse dans ce délai, le règlement peut entrer en vigueur.

Dans un premier temps, tous les règlements complémentaires doivent donc être soumis à l'approbation du Gouvernement wallon, puisque l'arrêté d'exécution reprenant les mesures qui ne feront plus, à l'avenir, l'objet de la tutelle, n'a pas encore été adopté.

Bonne nouvelle pour les nombreuses villes et communes, désireuses de continuer à profiter de l'expertise et de l'appui sur le terrain des anciens agents du Service public fédéral Mobilité et Transports en charge de la matière : ces personnes viennent de rejoindre la Direction générale des Transports du MET où elles continueront à examiner les demandes d'approbation des règlements. En effet, dès à présent, ceux-ci doivent être envoyés au Ministère wallon de l'Équipement et des Transports, où ils seront traités comme autrefois, par Corine Lemense, Francis Meunier et Yannick Duhot. Le réseau des CeM leur souhaite la bienvenue et se réjouit déjà de collaborations futures.

Nous reviendrons prochainement sur ce sujet pour transmettre toute information utile en rapport avec cette nouvelle organisation.

Contact : MET - Direction de la coordination des transports (D312)
Corine LEMENSE, Francis MEUNIER, Yannick DUHOT
tél. (lundi) : 081 77 30 97 - 081 77 31 25 - 081 77 31 27
clemense@met.wallonie.be - fmeunier@met.wallonie.be -
yduhot@met.wallonie.be



> Association

L'ACAL en visite à Hasselt

Le 23 novembre dernier, une quinzaine de membres de l'ACAL se sont rendus à Hasselt pour une visite de la ville. C'est dans les locaux de la société « De Lijn » qu'une présentation du plan de mobilité leur a été proposée. Le diagnostic de l'étude ayant rapidement débouché sur le constat d'un taux de motorisation très élevé et un réseau de transport collectif peu adapté, les mesures adoptées furent, outre les actions habituelles en la matière (plan de circulation, politique de stationnement, réseau cyclable), la création de nouvelles lignes de transport collectif, dont les fameux bus urbains gratuits et la création de parcs relais, également gratuits.

C'est aujourd'hui sur le projet « Spartacus » que se focalise toute l'attention. Il vise une amélioration de la desserte ferroviaire pour les déplacements de moyenne distance afin d'irriguer la province jusqu'au Pays-Bas (Maastricht) et en Allemagne (Sittard). Il comporte notamment trois lignes de tramways régionaux dont une empruntera en partie le réseau ferré national (d'où « tram-train »), avec des infrastructures d'échange (P+R), des sites propres, un nombre réduit d'arrêts (2 à 3 par commune), peu de carrefours à franchir, et donc des temps de parcours réduits, ...

L'après-midi a permis de découvrir une ville calme et propre et des réalisations de grande qualité.

Contact : Jean FRANCOIS, secrétaire, jean.francois@teledisnet.be
Edmond DELVENNE, président, eddelv@skynet.be

¹ Loi du 20 juillet 2005 modifiant les lois coordonnées du 16 mars 1968 relatives à la police de la circulation routière (Moniteur belge du 11 août 2005)

² Arrêté royal du 8 juin 2007 fixant la date d'entrée en vigueur de l'article 3 de la loi du 20 juillet 2005 modifiant les lois coordonnées du 16 mars 1968 relatives à la police de la circulation routière (Moniteur belge du 27 juin 2007)

³ Décret du Gouvernement wallon du 19 décembre 2007 relatif à la tutelle d'approbation de la Région wallonne sur les règlements complémentaires relatifs aux voies publiques et à la circulation des transports en commun (Moniteur belge du 14 janvier 2008)



Conseils de lecture

Association des départements cyclables, en collaboration avec Nicolas Mercat, **Réussir sa politique vélo : outils pratiques pour une communication efficace**, Territorial Editions (Dossier d'experts, n°526). Ce document compile toutes les raisons pour lesquelles une politique cyclable est pertinente. Thème par thème, l'ouvrage regroupe les documents statistiques, les raisons pour lesquelles le vélo apporte une vraie réponse qualitative et quantifiable. Il est réalisé directement à l'attention des collectivités, maîtres d'ouvrages et porteurs de projets. Grâce à ce support, elles seront en mesure de contrer les idées reçues, de justifier et d'argumenter sur le bien-fondé de leur démarche cyclable. Elles pourront enfin avoir le courage de défendre leur action vélo.

Aménagements et bonnes pratiques ... pour une ville plus sûre et plus agréable à vivre, plaquette publiée par l'association « Rue de l'avenir ». Les déplacements urbains nécessitent de faire des choix pour aménager et exploiter l'espace public (trottoirs, chaussées, carrefours, ...) et partager cet espace entre les différents usagers. Ce document montre par des exemples quelles sont les bonnes pratiques qui répondent aux objectifs de l'association : rééquilibrer les déplacements en privilégiant le point de vue des usagers utilisant les modes doux et les transports en commun.

Infos : Brigitte ERNON - Gestionnaire
Centre de documentation et de diffusion en mobilité
Tél. : 081 77 31 32
centre-doc-mobilite@met.wallonie.be
<http://documentation.mobilite.wallonie.be>

Humour



Source : J. Noël.

Photo de couverture : Hôpital du Sart-Tilman (Liège). Source : MET - D434

L'Agenda

Du réseau

- Mai 2008, démarrage d'un cycle de **formation de base des CeM**.

Le 6 juin 2008, **rencontre annuelle des CeM**.

Les 4 et 5 mars, les 18 et 19 mars 2008, **formation continuée des CeM** : « Le Code de la route, ses modifications, éléments de jurisprudence », de 9h à 16h, au Camet à Namur.

Infos : Brigitte Ernon, tél. : 081 77 31 32,
bern@met.wallonie.be
Bernadette Gany, tél. : 081 77 30 99,
bgany@met.wallonie.be

Hors réseau

En Belgique

- Conférences du CIEM (en collaboration avec le réseau des CeM)
Le 8 avril 2008 : « **Transport de marchandises en ville et développement durable** » par L. Dablanç
Le 22 avril 2008 : « **Le droit de la pollution de l'air et du changement climatique et ses implications en matière de transport** » par D. Misonne, à 13h30 au Camet à Namur

Infos : <http://www.ciem.be>

- Formations Gamah
Le 4 mars 2008 : « **De la voirie piétonne au sentier de promenade, l'accessibilité est incontournable** »,
Le 18 mars 2008 : « **Secu, 4 maillons pour un bâtiment accessible** »,
de 9h à 16h, Espace Wallonie - Place St Michel, 86 à 4000 Liège.
Le 8 avril 2008, « **Formation pratique** »
de 10h à 16h, au Camet, boulevard du Nord, 8 à 5000 Namur.

Infos : Bernadette Dave – Gamah
Tél. : 081 24 19 37 - Fax : 081 24 19 50
bernadette.dave@gamah.be
<http://www.gamah.be>

Contact :

Réseau des Conseillers en mobilité (CeM)

Bernadette Gany, coordinatrice, tél. : 081 77 30 99

Brigitte Ernon, tél. : 081 77 31 32

Céline Fecci, tél. : 081 77 31 34

Barbara Schwan, tél. : 081 77 31 21

Fax : 081 77 38 22

MET-D311 - Direction des Etudes et de la Programmation

Boulevard du Nord, 8, B-5000 Namur

reseau-cem@met.wallonie.be

<http://cem.mobilite.wallonie.be>



RÉGION WALLONNE

